

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Martin Thibeault, en remplacement du maire monsieur André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3, Absent	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-07-122 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 juin 2024
4. Correspondance et informations
 - a. Demande de commandite fondation du rein
5. Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie
6. Dérogation mineure 176 chemin des Prés
7. Soumission pneus tracteur
8. Soumission achat de patinoire
9. Remboursement traite de banque 1/3
10. Soumission pavage
11. Autorisation de signature du contrat de gestion animalière
12. Soumission fauchage de fossé
13. Soumission creusage de fossé chemin de l'Église 400 mètres
14. Coopérative intermunicipale partage de ressource-officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE)
15. Dépôt du rapport budgétaire du mois de juin 2024

16. Adoption des dépenses
17. Varia :
18. Période de questions du public
19. Levée

Adoptée

2024-07-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2024-07-124 DEMANDE DE COMMANDITE FONDATION DU REIN

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de faire un don de 50 \$ à la fondation du rein.

Adoptée

2024-07-125 ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU' En vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QUE Les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU QUE Les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité

régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.»;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité, incendie* « L'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma » ;

ATTENDU QUE Le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a été intégré dans le projet de schéma de la MRC de l'Abitibi ;

ATTENDU QUE Le projet de schéma a été transmis à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, pour *adoption à leur prochaine séance du conseil le 15 juillet 2024* ;

En conséquence : Sur proposition de monsieur le conseiller Yvon Lantagne et appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne ;

QUE Le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de l'Abitibi ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adoptée

2024-07-126 DÉROGATION MINEURE 176 CHEMIN DES PRÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure du 176 chemin des Prés.

❖ La dérogation mineure consiste à autoriser l'empiètement, de l'escalier de la galerie avant de la résidence, au-delà du 1.53 mètre permis, et ce, dans la marge de recul avant tel que stipuler dans le règlement de zonage #216.

*Pour ce point, madame la conseillère Johanne Sabourin s'est retirée de la salle.

Adoptée

2024-07-127 SOUSSION PNEUS TRACTEUR KUBOTA

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, d'accepter la soumission de pneus G.B.M. inc. pour l'achat de deux pneus avec installation au coût de 723.17 \$ taxes incluses.

Adoptée

2024-07-128 SOUSSION ACHAT PATINOIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent, d'accepter la soumission d'Agorasport pour l'achat de la patinoire avec l'installation comprise au coût de 51 895 \$ taxes non incluses. De plus, une subvention de 9 995 \$ nous a été allouée par Loisirs et sport Abitibi-Témiscamingue et nous sommes en attente d'autres subventions.

Adoptée

2024-07-129 REMBOURSEMENT TRAITE DE BANQUE 1/3

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent de rembourser le 1/3 de la traite de banque pour la 1ere année du contrat de déneigement. Un montant de 4 267.73 sera remboursé.

Adoptée

2024-07-130 SOUSSION PAVAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, d'accepter la soumission de pavage Harricana, pour paver sur les chemins des Prés, de l'Église et de la Promenade au coût de 38 340 taxes non incluses.

Adoptée

2024-07-131 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE GESTION ANIMALIÈRE

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs lois et règlements tant provincial que fédéral qui encadrent la gestion animalière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery ne dispose pas de tous les équipements, ressources financières et humaines nécessaires pour effectuer le contrôle animalier et réaliser des interventions efficaces et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris la décision de se regrouper pour conclure une entente commune pour mandater un Fournisseur pour faire la gestion animalière sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery désire se prévaloir de l'article 569 du *Code municipal du Québec* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente intermunicipale relative au partage du service de gestion animalière;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil présent :

DE CONCLURE une entente relative à la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

D'AUTORISER le maire monsieur André Rioux et la directrice générale madame Martine Lachaine à signer, pour et au nom de la municipalité Saint-Marc-de-Figuery, ladite entente donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

2024-07-132 SOUSSION FAUCHAGE DE FOSSÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de ferme Simon Cloutier S.E.N.C. pour entretien des bords de chemins au coût de 150 \$ de l'heure.

Adoptée

2024-07-133 SOUSSION CREUSAGE DE FOSSÉ CHEMIN DE L'ÉGLISE 400 MÈTRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présent, d'accepter la soumission d'Excavation DGM inc. au coût de 3811.42 \$ taxes incluses pour le nettoyage du fossé sur 400 mètres sur le chemin de l'Église.

Adoptée

2024-07-134 COOPÉRATION INTERMUNICIPALE PARTAGE DE RESSOURCE-OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT (OMBE)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Marc-de-Figuery, Launay ainsi que la MRC d'Abitibi sont dans ladite entente;

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale va déjà à l'occasion travailler à la municipalité de Saint-Mathieu d'Harricana;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu d'Harricana désire avoir plus souvent l'inspectrice et entrer dans l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, de demander à ce que la municipalité de Saint-Mathieu d'Harricana puisse intégrer l'entente intermunicipale.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JUIN 2024

2024-07-135 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les dépenses du mois de juin 2024 et celles prévisibles de juillet 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de juin pour un total de 1 492 316.18 \$
Versement par chèque C2400070 à C2400107
Paiement en ligne sécurisée L240048 à L240063
Paiement par transfert électronique P2400087 à P2400127

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juillet 2024

Salaires payés en juin/ mi-juillet 2024 pour un total de 34 727.50 \$
D2400157 à D2400210

Adoptée

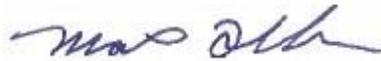
VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-07-136LEVÉE

À 20h00, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



Martin Thibeault, maire suppléant



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, Martin Thibeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.